

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
19-02-18	19-02-18	2018-6178

1. Intitulé du projet

Extension des bâtiments du site de fabrication de compost de RENAUD Champignons localisé chemin des Carrières à AVY (17800).

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
1.a)	Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation. Le site est déjà autorisé (voir point 4.4).
39.	Travaux, constructions et opérations d'aménagements constitués ou en création qui créent une surface de plancher supérieure ou égale à 10000 m ² et inférieure à 40000 m ² et dont le terrain d'assiette du projet ne couvre pas une superficie supérieure ou égale à 10 hectares.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La SARL RENAUD ET FILS exploite depuis le début des années 1970, sur le site des Roches à AVY, un site de fabrication de compost utilisé exclusivement comme support de culture des champignons de Paris.

Le site emploie 16 personnes et produit actuellement 33000 t/an de compost pasteurisé ; ce compost est acheminé sur le site de la Champignonnière localisée à environ 800 mètres, au Bois du Pérou.

Le projet porte sur :

- la couverture d'une partie de la plateforme de compostage créant un hall de compostage fermé,
- la mise en place d'une installation de captation d'air et de traitement des odeurs émanant des installations,
- la construction de nouveaux locaux de production (2 tunnels de fermentation, 2 salles de pasteurisation et 6 salles d'incubation) et d'un hall de manutention couvert entre les installations pour renforcer les règles d'hygiène.

Ces extensions induisent un dépassement du seuil des 10000 m² de surface bâtie.

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs du projet visent à traiter les odeurs émanant de l'activité de compostage en :

- créant un bâtiment fermé pour abriter le stockage des matières premières (fientes et fumiers) et les activités odorantes de l'activité (préparation, mélange et manutention des matières ainsi que les installations de fermentation),
- mettant en place une extraction mécanique de l'air de ce bâtiment et un équipement de désodorisation.

Le projet doit également permettre le développement de l'activité et des capacités de production pour répondre aux besoins du marché (+ 41 % à terme par rapport au niveau actuel de production).

Ce projet est destiné à pérenniser l'activité sur le site et respecter la qualité de vie du voisinage. Il représente un investissement de 8 M€ dont 1,5 M€ pour la désodorisation.

A noter que des évolutions techniques ont été initiées sur le site dès 2008 avec la création de 5 salles de fermentation du compost, devenant alors le site de compostage le plus performant en France dans ce domaine.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Il est prévu de démarrer les travaux dans le 1er semestre 2018 pour une mise en service des premières installations début 2019.

Les différentes étapes des travaux prévus sont les suivantes :

- Débroussaillage, préparation du terrain et terrassement des plateformes, mise en place des réseaux.
- Construction des 2 tunnels de fermentation et du hall de compostage, installation des réseaux de captation d'air et des équipements de traitement des odeurs.
Mise en service de ces installations.
- Construction et mise en service des salles de pasteurisation et des salles d'incubation et du hall de circulation entre les installations. Ces aménagements seront réalisés en 2 phases.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le procédé de compostage existant demeurera globalement inchangé.

- 1 - Réception et stockage des matières premières (fientes, fumier de cheval, paille...).
- 2 - Préparation et mélange des matières premières.
- 3 - Compostage phase 1 : fermentation aérobie contrôlée au niveau de tunnels de fermentation couverts ventilés par le sol.
- 4 - Compostage phase 2 : pasteurisation en masse dans des chambres de pasteurisation ventilées.
- 5 - Ensemencement du compost pasteurisé et mise en containers. Ces containers sont préalablement désinfectés à la vapeur. Le projet prévoit également une incubation en masse dans des salles climatisées d'une partie du compost avant mise en containers ; il s'agit là d'une nouvelle étape de process réalisée sur le site de compostage.
- 6 - Transfert des containers sur le site de mise en cultures.

L'installation produit un compost destiné à la culture des champignons qui, à la fin du cycle de culture, retourne vers le sol en tant que matière fertilisante conforme à la norme NFU 54-541.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet n'est pas soumis à une procédure d'autorisation.

Le site est déjà autorisé au titre de la législation des installations classées (rubrique 2170 devenue 2780) et régi par l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter du 27 avril 2007.

Le projet crée une extension de capacité d'une rubrique déjà autorisée, cette extension étant accompagnée d'une réduction de ses rejets et nuisances potentielles avec la mise en place d'un traitement des odeurs.

Un porter à connaissance relatif à l'évolution du site (application de l'article R512-33 du code de l'environnement) a été déposé en Préfecture le 6 novembre 2017 ; il est en phase d'instruction par le service de la DREAL (Unité départementale de la Charente-Maritime et des Deux-Sèvres).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie totale du site d'exploitation :	4,29 hectares
Surface bâtie actuelle :	5067 m ²
Surface bâtie future :	11957 m ²
Surface des plateformes actuelles :	9800 m ²
Surface des plateformes futures :	4800 m ²
Surface des voiries non imperméabilisées :	18200 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Chemin des Carrières

Les Roches

17800 AVY

Parcelles cadastrales :

Section A, N°2252, 2256, 2265, 2266, 2267, 2268, 2269, 2270, 2271 et 2124 (partielle)

Section ZN, N°95, 103, 104, 105 et 106

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 ° 32 ' 20 " O Lat. 45 ° 33 ' 41 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Arrêté préfectoral du 27 avril 2007.

Évaluation environnementale réalisée en 2003 préalablement à l'obtention de l'arrêté.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La plus proche ZNIEFF se trouve à 380 m à l'Ouest. Il s'agit de la ZNIEFF de type 2 " Haute Vallée de la Seugne" référencée 540120112.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZRE 05171 - Arrêté préfectoral N°03-3757 du 2 décembre 2003 fixant la liste des communes incluses dans la zone de répartition des eaux de la Charente-Maritime. Article 1er - Bassin de la Charente.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Deux captages AEP : - Les Sablières à AVY (3,2 km au Sud-Est) - Fondurant à PONS (1,4 km à l'Ouest) L'installation n'est pas située dans le périmètre de protection rapprochée de ces captages.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site se trouve à : - 380 m à l'Est du site Natura 2000 FR5402008 "Haute vallée de la Seugne en amont de Pons et affluent" (SIC). - 2,8 km au Sud du site Natura 2000 FR5412005 "Vallée de la Charente moyenne et Seugne" (ZPS).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'installation dispose, depuis le démarrage de son exploitation, d'un prélèvement dans l'aquifère superficiel FRFG093 (calcaire, grès et sables du Turonien-Coniacien libre du bassin versant Charente-Gironde) pour ses usages industriels : process de compostage (trempage de la paille, arrosage du compost), lavage des installations et production de vapeur. La consommation actuelle s'élève à 50000 m3/an ; elle pourrait atteindre 62500 m3/an à l'horizon 2020. Des mesures d'économie, présentées en annexe 7, sont mises en oeuvre.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les matériaux de terrassement seront excédentaires. Les déblais non réutilisés sur le site seront évacués vers une installation de stockage de déchets inertes. Les volumes ne sont pas actuellement définis.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est réalisé dans les limites du site actuel, la majeure partie de la zone d'emprise des extensions est déjà aménagée (plateforme). Le site est implanté dans une zone de "corridor écologique diffus" selon le SRCE Poitou-Charentes (cartographie des composantes de la Trame Verte et Bleu) - août 2015.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet, réalisé dans la continuité des activités existantes, n'aura pas d'impact direct ou indirect sur les habitats et espèces du site d'intérêt communautaire FR54020008 localisé à 380 m à l'Ouest.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est réalisé sur le site actuel et n'engendre pas d'extension du terrain et de consommation de nouveaux espaces.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Selon les informations du portail Web Géorisques, le site n'est pas concerné par des risques technologiques.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Selon les informations du portail Web Géorisques, le site n'est pas concerné par des risques naturels (zone non inondable, aléa sismique faible, aléa faible au retrait/gonflement d'argiles...). Une cavité naturelle souterraine est identifiée au Nord du site, sur le site de la carrière de Rocamat.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le trafic actuel des camions représente près de 130 PL/semaine. Il devrait atteindre 180 PL/semaine à compter de 2020. 75 à 80 % de ce trafic est limité à une portion de 1 km sur la RD 249 ; il correspond au transfert des containers de compost entre le site de compostage et la champignonnière. Le trafic des véhicules légers est de l'ordre de 100 VL/semaine.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Sources de bruit : engins de chantier travaillant sur le site / camions d'approvisionnement et d'expéditions / lignes de production / groupes de ventilation d'air des locaux de compostage / équipements techniques (chaudière...) / future installation de traitement des odeurs (extracteurs d'air). Horaires de travail : 7h - 19h hors installations techniques. Les émissions sonores sont réglementées par la législation ICPE.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>- Nature des odeurs : gaz de fermentation composés de dioxyde de carbone et divers produits de minéralisation des matières organiques et matières azotées - Origine principale : stockage, manipulation et préparation des matières premières fermentescibles, fermentation du compost en tunnels ventilés, fosses à purin.</p> <p>Le projet est destiné à traiter les odeurs (voir annexe n°7)</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les émissions lumineuses sont engendrées par les éclairages des engins de chantier, de la plateforme de compostage et de l'environnement des lignes de production. Les périodes d'éclairage nocturne sont limitées compte tenu des horaires de travail (7h-19h). Le proche voisinage est peu exposé à ces émissions lumineuses. Cette exposition sera réduite dans le cadre du projet, les activités futures se déroulant essentiellement en intérieur.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Les rejets dans l'air concernent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les gaz de combustion de la chaudière de production de vapeur au gaz naturel (puissance thermique = 1,96 MW). - les futures émissions du biofiltre. Débit nominal traité = 90000 m3/h. Celui-ci centralisera et traitera la majeure partie des émissions du compostage. Les garanties de rejet sont précisées en annexe n°7. - les tunnels de pasteurisation (2 évacuations d'air /tunnel). Le débit d'air et la teneur en ammoniac varient tout au long du cycle de pasteurisation.
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Les rejets liquides du site portent sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les eaux usées domestiques traitées sur un dispositif d'assainissement autonome existant (fosse toutes eaux suivi d'un épandage souterrain) - les eaux pluviales non souillées évacuées par infiltration dans le sol calcaire. Une partie des eaux de toitures du futur hall de compostage sera récupérée et recyclée (voir annexe n°7).
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> - Nature. Les effluents engendrés par l'activité sont les eaux de lavage des installations et les eaux pluviales de la plateforme de compostage chargées en matière organique - Mode de gestion. Tous ces effluents sont collectés, stockés (2 bassins de 475 et 780 m3) et recyclés dans le procédé de compostage (trempage de la paille et arrosage du compost). Cela représente près de 35000 m3/an. <p>Il n'y a pas de rejet d'effluents dans l'environnement.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> - Déchets dangereux : huiles usagées et déchets divers de maintenance (~ 7 t/an) - Plastiques agricoles (ficelles de bottes de paille, sacs et emballages MP, plastiques souillés issus du vidage de containers) : 87 t/an (filiale Adivalor) - Autres déchets non dangereux : cartons (8 t/an) et DIB en mélange (18 t/an). <p>Le compost fin de vie n'est pas un déchet mais une matière fertilisante conforme à la norme NFU 54-541.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet, inclus dans les limites actuelles de propriété, n'impacte pas de terrains exploités à des fins agricoles ou sylvicoles.</p> <p>Au plan de l'urbanisme, le projet se trouve à la jonction d'une zone Ux (zone d'activité économiques) et d'une zone Ap (zone agricole) du Plan Local d'Urbanisme d'AVY approuvé en juillet 2006. Une modification du PLU est en cours pour que l'ensemble de la zone du projet devienne UX.</p>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Voir annexe n°7.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe n°7 : Mesures d'évitement et de réduction des effets négatifs du projet se rapportant au point 6.4.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Avy

le, 19/02/2018

Signature



S.A.R.L. RENAUD et Fils
Champignonnistes
« Les Roches »
17800 AVY
Tél. 05 46 94 04 84 - Fax 05 46 91 23 51
E-mail : champignons@renaudetfils.fr
Siret 330 852 534 000 16